



COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

Mise sous surveillance de la note de l'ONATEL

WARA décide de mettre sous surveillance la note de l'ONATEL pour une durée de 90 jours

Les événements violents ayant mené à la démission du gouvernement burkinabè entraînent la mise sous surveillance de l'entité cotée, soumise à l'obligation de notation, au Burkina Faso, avec des implications négatives. Selon l'article 16 de l'instruction 37_2009, WARA se doit de publier au Bulletin Officielle de la Cote toute notation ainsi que les modifications afférentes à cette notation.

Ouagadougou, le 31/10/14 — **West Africa Rating Agency** (WARA) annonce aujourd'hui la mise sous surveillance de la note d'ONATEL, avec des implications **négatives**.

Sur l'échelle régionale de WARA, la notation de long terme d'ONATEL devient donc **BBB-/S-Négative/w-4**.

Le plafond souverain burkinabè (BBB+) est lui aussi mis sous surveillance avec des implications négatives.

Cette mise sous surveillance reflète les tensions politiques récentes qui se sont traduites, le 30 octobre 2014, par des manifestations et des échanges violents entre la population burkinabè et les représentants des forces de l'ordre. La démission du gouvernement et l'incertitude régnant sur le dénouement de cette situation posent directement la question de potentielles conséquences sur la stabilité économique du pays. Ces événements font suite à la volonté du gouvernement de modifier la constitution et ainsi de permettre au président de pouvoir prétendre à un nouveau mandat fin 2015.

Opérateur historique du Burkina Faso, ONATEL est la seule société proposant des services de téléphonie fixe ; c'est aussi le premier fournisseur d'accès à Internet. Sa part de marché sur le segment de la téléphonie mobile se situe à 44,5%, ce qui en fait le leader national. Son chiffre d'affaires s'élève à 123 milliards de francs CFA en 2013.

WARA avait précisé, lors de sa publication en mars 2014, que la notation d'ONATEL restait tributaire de la stabilité de l'environnement macro-économique du Burkina Faso puisque la matérialisation du risque social ou politique latent dans le pays représentait un scénario à même de fragiliser durablement son économie.

La mise sous surveillance d'ONATEL est d'une durée de 90 jours, période pendant laquelle les analystes de WARA étudieront l'évolution de la situation au Burkina Faso et ses conséquences sur l'activité économique du pays. Au plus tard le 30 janvier 2015, WARA s'engage à clore cette mise sous surveillance par une affirmation ou un abaissement de la note de l'ONATEL, et un maintien ou une modification de sa perspective.

Contacts

WEST AFRICA RATING AGENCY

Tel : +225 22 50 18 44

+221 338 257 222

Email: infos@rating-africa.org